



## Elaborer et suivre la démarche de prévention de son entreprise

### PUBLIC

Salariés du régime général missionnés par la direction à la préparation, l'animation et le suivi d'une démarche de prévention dans son entreprise.

### OBJECTIFS

- Contribuer à l'amélioration continue de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail au sein de son entreprise :
- Préparer le projet de prévention en repérant les conditions de réussite propres à son établissement
- conduire et animer le projet de santé et sécurité au travail (démarche et outils) à partir de sa feuille de route
- Finaliser la démarche de prévention par l'identification, le partage et l'intégration des bonnes pratiques issues des travaux intersessions

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances et méthodologies, exercices et études de cas
- Participation active des stagiaires, travaux de groupes et de sous-groupes
- Travaux intersession à réaliser sur des cas concrets de l'entreprise

### VALIDATION

A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise aux participants.

### PRÉ-REQUIS

Les candidatures seront étudiées par le préventeur de la Carsat Sud-Est, après entretien avec le dirigeant de l'entreprise et le candidat. Cette évaluation, qui reposera uniquement sur des échanges, portera sur :

- les objectifs de l'établissement en termes de prévention des risques professionnels (lettre d'engagement de la direction, lettre de mission au salarié et ressources adaptées)
- la motivation du candidat, son aptitude à l'animation de groupes de travail et ses capacités d'analyse, de synthèse, de communication orale et écrite.

### CONTENU

- Approche globale et contexte de la prévention en entreprise, enjeux, acteurs, ressources
- Utilisation du mode projet
- Démarche d'évaluation des risques
- Travaux sur analyses d'accident, de maladie professionnelle
- Intégration de la démarche de prévention dans les projets de l'entreprise, (agrandissement, rénovation, nouvelle activité, recrutement et accueil des nouveaux et d'entreprises extérieures)

### DURÉE

8 jours non consécutifs (4+4), soit 56 heures de face à face, avec des travaux à réaliser en intersession (grille GPSST, formalisation d'une feuille de route, étude de situations de travail)  
Prévoir le temps nécessaire à la réalisation de ce travail, en entreprise, pendant la période intersession.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Contactez le préventeur de la Carsat Sud-Est en charge de votre entreprise.

